

Des voix inégales : les communautés racialisées et leur lutte pour l'équité politique au Canada

par

Dr Runako Gregg

Préparé pour le Réseau canadien pour l'équité et la justice raciale (juin 2025)

En tant qu'entité coloniale, l'État-nation canadien a une longue histoire de discrimination fondée sur la race, l'ethnicité et la nationalité, inscrite dans ses institutions sociales, politiques et économiques. De l'esclavage à l'apartheid, en passant par des politiques d'exclusion explicites et des programmes déguisés visant à établir une hiérarchie fondée sur la race, la couleur et la classe sociale, le passé sordide du pays, catalysé par son élite politique et capitaliste, permet de comprendre les marqueurs du progrès matériel actuel – ou de son absence – dans tous les domaines. Parmi ces marqueurs figure le domaine de la participation et de la représentation politiques des groupes traditionnellement marginalisés dans la société canadienne.

En 1971, le gouvernement fédéral canadien a adopté une politique de multiculturalisme visant à reconnaître et à soutenir les contributions des immigrants et des minorités raciales et ethniques au pays. Cette politique a inspiré des mesures plus larges et des politiques spécifiques pour lutter contre la discrimination et les autres obstacles auxquels ces communautés étaient confrontées, qui se sont ensuite répercutées sur les gouvernements provinciaux et municipaux. Cependant, les récentes élections dans les territoires et provinces montrent que les immigrants, ainsi que les Autochtones, les Noirs¹ et les autres groupes racisés, ont encore de nombreux défis à relever pour obtenir une représentation significative dans la politique électorale ou se sentir inclus dans cet espace, en particulier lorsque la blancheur continue d'être mise en avant comme « signifiant racial dans la préservation des systèmes de domination comme vecteur de renforcement des inégalités structurelles ».

Le présent article examine les différentes tendances en matière de participation des groupes racisés à la politique électorale, tout en explorant les facteurs qui tendent à influencer leur engagement. L'essai est essentiellement divisé en deux sections. La première partie porte sur la participation électorale des groupes migrants, ethniques et racisés au Canada, tout en évaluant les facteurs susceptibles d'influencer leur appétit pour ce type d'engagement dans le processus politique. La deuxième partie explore spécifiquement les principes de la sous-représentation des groupes racisés qui aspirent à remporter des élections à tous les niveaux de gouvernement, en mettant davantage l'accent sur le Parlement canadien. À plusieurs moments de l'exploration des différents thèmes ci-dessous, des recommandations potentielles seront formulées en vue d'atteindre l'objectif global de participation et de représentation politiques plus inclusives sur le plan racial au Canada.

¹ Il convient de noter que la plupart des recherches évoquées ci-dessous n'approfondissent pas vraiment les nuances des expériences des peuples autochtones au Canada. Cela s'explique principalement par le fait que la plupart des statistiques utilisées dans ces travaux de recherche, comme celles de Statistique Canada, n'ont pas officiellement inclus les Autochtones dans la catégorie des minorités visibles.

OBSTACLES À LA PARTICIPATION ÉLECTORALE POUR LES GROUPES RACISÉS

Les recherches menées par Élections Canada et d'autres organismes montrent que les minorités² visibles, en particulier les immigrants récents, les jeunes et les personnes issues de milieux défavorisés, votent beaucoup moins que leurs homologues blancs nés au Canada. Parmi les principaux obstacles, mentionnons les difficultés socioéconomiques, la discrimination et le sentiment d'appartenance, la méfiance à l'égard des institutions politiques et le système électoral canadien

De nombreux groupes migrants, ethniques et racisés sont confrontés à de graves difficultés économiques

Les données disponibles sur la participation électorale au Canada suggèrent qu'il existe des obstacles aux élections pour les citoyens qui sont soit des migrants au Canada, soit issus de groupes ethniques ou raciaux minoritaires, également appelés minorités « MER ». Par exemple, dans un document de travail pour Élections Canada intitulé « La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles », Livianna Tossutti examine les statistiques sur les groupes d'immigrants et les électeurs nés au Canada lors des élections fédérales de 2000 et 2004 et constate que les nouveaux arrivants racisés au pays depuis 1991 ont voté moins que leurs homologues nés au Canada.³ S'appuyant en grande partie sur l'Étude sur la diversité ethnique (EDE) de 2002 de Statistique Canada et l'Étude électorale canadienne (EEC) de 2004, elle conclut que parmi ces minorités MER, les jeunes ou les personnes issues de milieux défavorisés affichent des tendances particulièrement préoccupantes en ce qui concerne leur participation électorale future. Un phénomène similaire a également été relevé chez les électeurs nés au Canada issus d'un certain nombre de communautés ethnoculturelles, en particulier celles d'origine chinoise, sud-asiatique et noire, qui ont voté à des taux nettement inférieurs à ceux de leurs homologues non visibles (principalement d'origine européenne). Tossutti souligne finalement plusieurs facteurs qui peuvent avoir une incidence négative sur le vote des minorités MER, lesquels peuvent être classés dans les catégories suivantes : différences socioéconomiques et culturelles, problèmes d'intégration sociale, méfiance ou incompréhension du système politique et discrimination. Par exemple, elle affirme qu'outre une maîtrise limitée d'une langue officielle, la détérioration des conditions économiques, le chômage et la pauvreté chez les personnes racisées peuvent dissuader celles-ci de participer aux élections, tandis que le faible revenu personnel des immigrants dans leur ensemble réduit leur probabilité de voter.⁴ En ce qui concerne les dynamiques sociales et

² Le terme « minorités visibles » est utilisé par Statistique Canada et est donc repris par les chercheurs qui examinent les données tirées de ses publications. Cependant, les termes « racisé » ou « personnes racisées » ont été adoptés par le gouvernement fédéral il y a plusieurs années, remplaçant le terme « minorité visible ». Le terme « minorité visible » sera principalement utilisé ici pour faciliter la référence aux données tirées de Statistique Canada.

³ Livianna Tossutti, « La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles » (Ottawa : Élections Canada : 2007).

⁴ Idem., 13, 9, 33.

psychologiques spécifiques telles que l'attachement au Canada et la perception de la discrimination, elle constate qu'un sentiment d'attachement plus fort au Canada augmente la probabilité de voter, tandis que la discrimination peut décourager l'engagement politique.⁵ Ces facteurs sont utiles à prendre en compte lorsqu'on examine la dynamique de la participation électorale et de la représentation politique des minorités MER dans la société canadienne.

Un examen plus approfondi de la réussite économique des minorités MER, ou de leur échec, semble illustrer une certaine marginalisation, qui pourrait influencer sur leur propension à voter, comme le postule Tossutti. Les données de Statistique Canada montrent que les minorités visibles ont généralement un revenu familial beaucoup plus faible que les groupes ethniques d'origine européenne.⁶ En fait, en 2001, le taux de pauvreté des minorités raciales était de 26,6 %, comparativement à 14,2 % pour le reste de la population.⁷ Les difficultés économiques des immigrants récents pourraient également expliquer cette disproportion, car leurs revenus étaient nettement inférieurs à ceux de leurs homologues nés au Canada. Ces disparités n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années. Par exemple, en 2016, 21 % des résidents canadiens racisés étaient considérés comme ayant un faible revenu, contre 12 % des résidents non racisés, tandis que l'écart de revenu entre les deux groupes a augmenté pour atteindre 26 % cette année-là. La situation est particulièrement grave dans la province de l'Ontario, où vivent 52 % des personnes racisées du Canada en situation de pauvreté. Par ailleurs, les nouveaux immigrants résidant dans l'ensemble du pays – ceux arrivés entre 2011 et 2016 – affichaient un écart de revenu de 37 % par rapport aux non-immigrants, ainsi qu'un taux de faible revenu de 31,4 %, soit plus du double du taux de 12,5 % enregistré pour les non-immigrants. En outre, en 2016, parmi tous les groupes minoritaires MER à faible revenu au Canada, qu'il s'agisse de nouveaux immigrants ou non, les quatre groupes ethnoraciaux vivant dans la pauvreté avec une marge considérable par rapport aux autres étaient les Chinois (23,2 %), les Sud-Asiatiques (19,9 %), les Noirs (18 %) et les Arabes (11,9 %).⁸

Les difficultés financières sont inévitablement liées à un emploi inadéquat. Une étude publiée en 2019 souligne que les personnes racisées et les immigrants au Canada sont surreprésentés dans les emplois à temps partiel et précaires, « caractérisés par des salaires plus bas, l'absence d'avantages sociaux et l'insécurité d'emploi ».⁹ Les taux de chômage témoignent également de la précarité concernant l'emploi pour ce groupe. Par exemple, en Ontario, où 52 % des personnes racisées du

⁵ Idem., 22, 18.

⁶ Jeffrey G. Reitz and Rupa Banerjee, "Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada," *Canada: Institute for Research on Public Policy*, 2007: 4. Cette statistique est tirée du tableau 1, colonne 2, tirée des données du recensement.

⁷ Idem.

⁸ "Fact Sheet 6: Racialized Poverty," *Colour of Poverty-Colour of Change (COP-COC)*, consulté le 12 février 2025, <https://colourofpoverty.ca/wp-content/uploads/2019/03/cop-coc-fact-sheet-6-racialized-poverty-in-income-social-assistance-1.pdf>.

⁹ "Fact Sheet 5: Poverty in Employment," *COP-COC*, consulté le 13 février 2025, <https://colourofpoverty.ca/wp-content/uploads/2019/03/cop-coc-fact-sheet-5-racialized-poverty-in-employment-2.pdf>.

Canada vivent dans la pauvreté, les hommes racisés sont 24 % plus susceptibles d'être au chômage que les hommes non racisés, tandis que les femmes racisées sont 43 % plus susceptibles d'être au chômage que les hommes non racisés.¹⁰ De plus, les difficultés d'emploi rencontrées par les minorités MER, en particulier les nouveaux immigrants, sont probablement liées à leur concentration dans les grandes zones urbaines, où la concurrence pour les emplois est intense, et à la sous-évaluation de leurs qualifications professionnelles – notamment les difficultés qu'ils rencontrent pour faire reconnaître leurs qualifications étrangères –, qui affecte également leur capacité à trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leur expérience.¹¹ En effet, 41 % des immigrants en situation de pauvreté chronique sont titulaires d'un diplôme universitaire.¹²

La discrimination dans la société canadienne affecte le sentiment d'appartenance

La discrimination est un autre aspect des expériences vécues par les minorités MER qui ne peut être sous-estimé. Comme le souligne Colour of Poverty-Colour of Change, dans le domaine de l'emploi, « de nombreuses études ont démontré que les employeurs font preuve de discrimination à l'égard des candidats portant des noms à consonance africaine, asiatique ou musulmane, même lorsque ceux-ci possèdent une formation et une expérience équivalentes. Les mêmes préjugés s'expriment en fonction du quartier où réside une personne ». ¹³ Le rapport affirme également que la surveillance policière excessive des communautés autochtones, noires et autres communautés racisées se répercute sur les pratiques d'embauche, où le recours à la vérification des antécédents par les employeurs renforce leur exclusion du marché du travail.¹⁴ Cependant, les cas de discrimination raciale signalés par les minorités MER ne concernent pas uniquement le secteur de l'emploi. Par exemple, dans l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002, lorsqu'on a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été victimes de discrimination ou traités de manière injuste en raison de leur « origine ethnique, race, couleur de peau, langue, accent ou religion », s'ils se sentaient « mal à l'aise ou déplacés au Canada » en raison de leur race ou de leur origine culturelle, ou s'ils craignaient d'être victimes d'un crime haineux, 35,9 % des répondants appartenant à une minorité visible ont déclaré avoir été victimes de racisme, contre 10,6 % des Blancs. Chez les minorités visibles, ces perceptions de discrimination étaient particulièrement élevées chez les Noirs (49,6 %), les Chinois (33,2 %) et les Sud-Asiatiques (33,1 %).¹⁵

Il convient de souligner que plus les minorités MER sont présentes au Canada, plus elles ont le sentiment d'être victimes de discrimination. L'EDE montre que parmi les immigrants récents, 33,6 % des membres des minorités visibles déclarent avoir été victimes de discrimination, contre 19,2 % de leurs homologues d'origine blanche ou

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Reitz and Banerjee, "Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada," 9, 11.

¹² "Fact Sheet #5: Poverty in Employment," COP-COC.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Reitz and Banerjee, "Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada," 10.

européenne. Chez les immigrants arrivés plus tôt, cette perception atteint 35,5 % pour les minorités visibles. Elle est toutefois nettement plus élevée chez la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants d'immigrants issus de minorités visibles, 42,2 % d'entre eux déclarant avoir été victimes de discrimination, contre seulement 10,9 % des enfants d'immigrants blancs ou européens et des générations suivantes.¹⁶ De plus, la perception de la discrimination fondée sur la race, en particulier chez les minorités MER, passe de 14,4 % chez les immigrants récents à 25,3 % chez les immigrants plus anciens et à 35,3 % chez les enfants d'immigrants.¹⁷

La prévalence des expériences de discrimination, perçues ou non, affecte inévitablement l'intégration sociale des minorités MER dans la société canadienne. À titre d'exemple, parmi les immigrants de deuxième génération, l'EDE révèle que les minorités visibles ont un sentiment d'appartenance au pays moins fort que leurs homologues blancs. Les mêmes tendances se manifestent en ce qui concerne la confiance envers les autres et la satisfaction à l'égard de la vie chez les minorités visibles de deuxième génération, en particulier chez les Noirs pour ce qui est de la confiance et chez les Noirs et les Chinois pour ce qui est de la satisfaction. Toutefois, les tendances négatives corrélatives à une plus grande expérience au Canada chez les minorités visibles sont plus prononcées en ce qui concerne l'identification à la nationalité canadienne et le vote. De plus, comme le font remarquer Rietz et Banerjee, la lenteur de l'intégration des minorités MER ne peut s'expliquer uniquement par le faible niveau de revenu. Au contraire, selon eux, « les tendances négatives en matière d'intégration reflètent des expériences plus marquées de discrimination et de vulnérabilité, qui deviennent ou demeurent plus prononcées pour la deuxième génération ». ¹⁸

Plus les minorités MER vivent au Canada, plus elles se méfient des institutions politiques

L'étude de Monica Hwang sur le thème de la confiance politique corrobore ces tendances, car elle constate que si les minorités visibles ont tendance à exprimer plus de confiance dans les institutions politiques du pays que les autres Canadiens, « cette confiance est plus élevée chez les immigrants récents que chez les immigrants nés au Canada ou installés depuis plus longtemps ». ¹⁹ Elle suppose que l'un des facteurs qui contribuent à cette perception chez les nouveaux arrivants pourrait être l'image positive qu'ils ont des institutions canadiennes, surtout s'ils viennent de pays moins prospères. En d'autres termes, les institutions politiques canadiennes peuvent leur sembler plus justes, plus efficaces et plus dignes de confiance que celles de leur pays d'origine. Hwang souligne également le fait que le gouvernement dispose de lois importantes, comme la Charte des droits et libertés et la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui protègent explicitement les droits des minorités, ce qui indique aux minorités MER que

¹⁶ Idem., p. 9.

¹⁷ Idem., p. 9.

¹⁸ Reitz and Banerjee, "Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada," 33.

¹⁹ Monica Hwang, "Ethnicity and Political Trust in Canada: Is There a Deepening Divide", *Canadian Journal of Sociology* 42, no. 1 (2017): 38, <https://www.jstor.org/stable/10.2307/90009688>.

le gouvernement protège activement leurs droits et leurs intérêts. De plus, le système d'immigration relativement ouvert du Canada, qui accorde la citoyenneté assez rapidement et offre un soutien aux réfugiés, favorise une perception positive du gouvernement parmi les migrants récents.²⁰ Bien que Hwang postule qu'une autre explication pourrait être que les immigrants « hésitent à exprimer des opinions négatives sur le gouvernement, afin de ne pas paraître ingrats ou d'éviter d'éventuelles réactions négatives », ses recherches confirment que parmi les personnes racisées issues de l'immigration, la confiance politique diminue avec le temps passé au Canada. Même s'il peut sembler que les minorités MER « s'acculturent simplement à la norme canadienne », ce qu'elle suggère comme autre explication possible, les témoignages de personnes racisées sur leurs expériences de discrimination dans diverses sphères de la société et leur lien avec le sentiment d'appartenance indiquent que la confiance dans le gouvernement, y compris l'enthousiasme pour le vote, s'érode probablement en raison de tels incidents.²¹

Recommandations

S'inspirant principalement des propositions formulées par Reitz et Bannerjee, voici une liste de recommandations qui pourraient permettre de remédier aux difficultés socioéconomiques, à la discrimination, à la méfiance à l'égard des institutions politiques chez les minorités MER, et d'accroître leur sentiment d'appartenance tout en garantissant l'égalité des occasions pour tous les groupes raciaux au Canada :

1. Coordination globale des politiques : Créer une unité centralisée au sein du gouvernement fédéral, éventuellement dirigée par un ministre, chargée de coordonner les politiques liées à l'immigration. Cette unité devrait s'occuper de l'emploi des immigrants, des programmes d'établissement, de la reconnaissance des qualifications des immigrants, de la formation de transition et de la discrimination en matière d'emploi.²²
2. Objectifs clairs et évaluation : Élaborer des politiques assorties d'objectifs explicites et de mécanismes d'évaluation formels. Cela garantirait la responsabilisation et l'efficacité dans la lutte contre les inégalités raciales.²³
3. Base de recherche améliorée : Investir dans des recherches crédibles sur les inégalités raciales et la discrimination afin d'éclairer les décisions politiques. Les universités, les fondations publiques et les centres de recherche devraient être soutenus pour mener des études à grande échelle sur l'égalité en matière d'emploi et la discrimination.²⁴

²⁰ Monica Hwang, "Ethnicity and Political Trust in Canada," 40-41.

²¹ Idem.

²² Reitz and Banerjee, "Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada," 36.

²³ Ibidem.

²⁴ Idem., 37.

4. Conseil consultatif national : Créer un conseil chargé d'examiner les préoccupations relatives à l'incidence de l'immigration sur les relations raciales et la cohésion sociale. Ce conseil devrait disposer de pouvoirs d'enquête indépendants pour examiner les questions qui divisent, telles que la discrimination raciale dans l'emploi.²⁵
5. Mesures proactives en matière de représentation politique : Mettre en œuvre des mesures visant à garantir aux minorités raciales un meilleur accès à la prise de décisions politiques. Cela pourrait relever d'un conseil consultatif national chargé de superviser les initiatives visant à accroître la représentation des minorités dans les bureaux électoraux.²⁶
6. Campagnes de sensibilisation du public : Comblent le fossé dans les perceptions de la discrimination en menant des campagnes d'information publique afin de clarifier les faits et de favoriser un consensus sur la nécessité d'agir.²⁷

La valeur du vote pour les groupes racisés peut être diminuée par le scrutin majoritaire uninominal à un tour

Si les questions socioéconomiques telles que les taux de pauvreté, la précarité de l'emploi, les expériences de discrimination et d'intégration sociale contribuent à fournir un contexte important pour comprendre la participation civique des minorités MER, les institutions politiques canadiennes, notamment le système électoral, semblent également jouer un rôle dans leur propension à voter.

Au Canada, l'élection des représentants du gouvernement repose sur le système de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), plus communément appelé « scrutin majoritaire uninominal ». Dans ce système électoral, le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix dans la circonscription remporte automatiquement le siège. Au niveau provincial et fédéral, le parti politique qui obtient le plus grand nombre de représentants élus, ou de sièges, forme le gouvernement. Un inconvénient majeur du système SMUT est qu'il peut permettre à un parti de gouverner malgré une accumulation de sièges qui ne correspond pas au pourcentage du total des votes qu'il a obtenus. En d'autres termes, un autre parti pourrait remporter une plus grande part des votes exprimés et néanmoins perdre parce qu'il n'a pas remporté autant de circonscriptions que le parti vainqueur. De plus, comme le souligne Jessie Han, dans le système SMUT, « la taille des circonscriptions détermine la valeur réelle de chaque vote... plus une circonscription compte d'habitants, moins chaque vote a de poids ». ²⁸ Pour les électeurs racisés qui vivent pour la plupart dans de grandes circonscriptions, cela diminue l'importance de leur vote, car le système limite la représentation à une

²⁵ Idem., 38.

²⁶ Idem.

²⁷ Idem., 37.

²⁸ Jessie Han (Jiaxi Han), "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", *Politicus Journal*, 6.1 (2020): 15.

égalité absolue entre les districts. En d'autres termes, « même un groupe minoritaire raisonnablement important peut ne pas être suffisamment concentré dans une circonscription pour élire les représentants de son choix ».²⁹ Cela est particulièrement perceptible entre les provinces, telles que les provinces de l'Atlantique, relativement peu peuplées, et les provinces qui « ont une population moyenne par circonscription plus importante en raison de leur croissance démographique rapide », comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui est « principalement alimentée par l'immigration de minorités visibles ».³⁰ Cette dynamique s'observe également au sein des provinces où il existe un écart entre les populations rurales et urbaines, avec une concentration plus importante d'habitants dans les villes. Encore une fois, les électeurs racisés sont touchés par cette situation, car ils ont tendance à résider dans les zones urbaines. Ainsi, l'inégalité de représentation inhérente au système SMUT pourrait être amplifiée par la répartition des circonscriptions électorales au Canada.

Il convient de noter qu'une solution de rechange au système SMUT est le système de représentation proportionnelle (RP), qui est utilisé par de nombreux pays dans le monde sous une forme ou une autre à différents niveaux de gouvernance. Un système RP est une structure électorale dans laquelle les partis politiques obtiennent des sièges dans une assemblée législative en fonction du pourcentage de voix qu'ils obtiennent lors d'une élection. Cet alignement des sièges sur les votes signifie, par exemple, que si un parti obtient 10 % des voix, il obtiendra environ 10 % des sièges. Par conséquent, dans un système de représentation proportionnelle, « les groupes minoritaires sont assurés d'être représentés tant que les partis qu'ils soutiennent franchissent le seuil électoral minimum ».³¹ Néanmoins, bien que l'adoption de la représentation proportionnelle ait été évoquée par les dirigeants politiques canadiens comme une forme d'élection plus démocratique, le système SMUT reste en vigueur.

Des efforts ont été déployés au niveau fédéral pour rendre la répartition des sièges plus équitable afin d'assurer une meilleure représentation de la population dans le cadre du système SMUT, notamment en augmentant le nombre de sièges à la Chambre des communes. À l'heure actuelle, dans le cadre d'un processus appelé « redécoupage », chaque province dispose de commissions de délimitation des circonscriptions électorales qui sont habilitées par une loi fédérale, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (LRLCE), à atteindre cet objectif. Ces commissions, composées de trois membres, sont « conçues pour être à l'abri des pressions politiques partisans ».³² Le président d'une commission est un juge nommé par le juge en chef de la province, tandis que les deux autres membres sont nommés par le président de la Chambre des communes. Bien que les commissions de délimitation aient un large pouvoir discrétionnaire dans la mise en œuvre des mesures,

²⁹ Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," *Canadian Geographer* (July 02, 2012): 321, <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2012.00437.x>

³⁰ Jessie Han (Jiaxi Han), "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 16.

³¹ Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 321.

³² Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 320.

la LRLCE exige qu'elles soient guidées par trois règles lorsqu'elles ajustent les limites des circonscriptions. La première est la notion d'égalité de la population, qui doit être atteinte en veillant à ce que la population de chaque circonscription corresponde, dans la mesure du possible, au quota électoral de la province, calculé en divisant la population de la province par le nombre de sièges qui lui sont attribués. Toutefois, les commissions peuvent s'écarter de ce quota de $\pm 25\%$ sans justification particulière, et des écarts plus importants sont autorisés si la commission fournit des motifs supplémentaires (article 15 de la LRLCE). La deuxième règle vise à limiter l'étendue géographique des circonscriptions électorales, en précisant que lorsqu'elles établissent des limites raisonnables, les commissions de délimitation doivent tenir compte d'une « taille géographique gérable pour les circonscriptions situées dans les régions peu peuplées, rurales ou nordiques de la province » [paragraphe 15(1)bii de la LRLCE]. Benjamin Forest fait remarquer que cette règle « se justifie en partie par les difficultés pratiques qu'elle crée pour les députés de circonscriptions physiquement vastes et à la population dispersée » et que les deux règles combinées « signifient que les commissions tolèrent des écarts considérables entre les populations intraprovinciales ». ³³ La troisième règle que doivent respecter les commissions, comme l'explique la LRCE, est « la communauté d'intérêts ou la communauté d'identité dans [sic] la configuration historique d'une circonscription électorale de la province » [paragraphe 15(1)bi) de la LRCE]. ³⁴ Forest fournit également des précisions sur cette règle, expliquant que deux objectifs sous-tendent ce critère :

La première est essentiellement celle de la protection des sièges acquis en maintenant les limites des circonscriptions relativement stables. La deuxième est celle de la représentation régionale, ou le principe selon lequel les circonscriptions sont composées de communautés plutôt que de simples individus distincts. Elle peut ainsi constituer une porte dérobée pour la représentation des minorités si ces groupes sont reconnus comme des communautés d'intérêts ou d'identité... ³⁵

Bien qu'à première vue, la LRCE semble fournir les outils nécessaires à une redistribution qui facilite une représentation plus significative des groupes racisés, en particulier sous la rubrique des communautés d'intérêts ou d'identité, elle présente toutefois des lacunes. Par exemple, avec des écarts pouvant atteindre $\pm 25\%$, le problème des électeurs des petites circonscriptions qui ont un pouvoir électoral disproportionné par rapport à ceux des grandes circonscriptions surpeuplées, ou ce que Forest appelle une mauvaise répartition structurelle, pourrait persister, y compris le fossé entre les zones rurales et urbaines au sein des provinces. De plus, Forest et Han soulignent que, même s'il est possible de mobiliser le principe de l'intérêt communautaire et/ou de l'identité de la LRCE pour mieux représenter les personnes racisées lors de la répartition des communautés, « afin que l'influence de ces

³³ Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 324.

³⁴ Comme cité dans Idem.

³⁵ Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 325.

communautés ne soit pas diminuée », il n'y a eu aucun « d'impératif politique de l'utiliser ».³⁶ Au contraire, historiquement, elle n'a été utilisée que pour « justifier la surreprésentation rurale ».³⁷ Néanmoins, l'article de Forest, qui explore les distinctions entre l'approche canadienne en matière de redistribution et les efforts des États-Unis, fournit des informations fascinantes.

Comme le Canada, les États-Unis ont également un système SMUT qui détermine les vainqueurs des élections. Cela a donné lieu à des problèmes historiques similaires de préjugés envers les électeurs et, plus particulièrement, à la sous-représentation des groupes racisés dans ce pays, comme c'est le cas au Canada. Cependant, l'approche des États-Unis en matière de redistribution, ou ce qu'ils appellent le « redécoupage », n'est pas la même. Une différence réside dans le fait qu'aux États-Unis, le redécoupage électoral est un processus hautement politique contrôlé par des législatures partisans. Ces instances dirigeantes sont tenues de respecter l'exigence d'égalité de la population, qui stipule que les circonscriptions au sein des États doivent avoir un écart de population quasi nul afin d'assurer l'égalité du pouvoir électoral entre les circonscriptions. Cela contraste nettement avec la situation au Canada, où les commissions de délimitation des circonscriptions peuvent autoriser des écarts de population pouvant atteindre $\pm 25\%$ ou plus, ce qui entraîne une répartition inéquitable et une dilution de la représentation des groupes racisés.

Une autre divergence importante est la « doctrine de l'égalité de la population », qui trouve son origine dans les principes constitutionnels des droits individuels, notamment l'interprétation du vote comme un acte autonome et individuel. Elle repose sur la notion selon laquelle chaque vote individuel a le même poids, ce qui minimise les disparités dans le pouvoir de vote causées par les déséquilibres démographiques. Cependant, ce « modèle des droits individuels » devient plus complexe lorsqu'il est appliqué à la représentation politique – qui concerne souvent des groupes plutôt que des individus –, en particulier lorsque les législatures des États ont le pouvoir de délimiter les circonscriptions électorales.³⁸ En effet, même s'il existe une règle d'égalité de population, l'influence des partis politiques sur le tracé des limites des circonscriptions électorales en leur faveur, une pratique connue sous le nom de « redécoupage électoral partisan » (gerrymandering), peut affaiblir le pouvoir électoral et/ou discriminer certains groupes. Les modifications et interprétations judiciaires des principales lois fédérales visant à garantir l'égalité des droits de vote à tous les citoyens du pays, intitulée « Voting Rights Act », ont été utilisées pour interdire la discrimination dans le redécoupage électoral et améliorer la représentation des groupes minoritaires. Cette loi fédérale vise à limiter le redécoupage électoral partisan, qui peut diluer le poids électoral des minorités en les regroupant dans quelques circonscriptions ou en les répartissant dans plusieurs circonscriptions afin de réduire leur influence. En effet,

³⁶ Jessie Han, "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 16. Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 319.

³⁷ Jessie Han, "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 16.

³⁸ Benjamin Forest, "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States," 323.

les États doivent délimiter des circonscriptions où les minorités non blanches constituent la majorité lorsque celles-ci sont suffisamment importantes, sur le plan géographique, pour former une majorité ou une pluralité. En même temps, les tribunaux hésitent à approuver explicitement la représentation du groupe, « en particulier lorsque le groupe est défini par son identité raciale ou ethnique ».³⁹ Ainsi, en général, le redécoupage aux États-Unis pose des problèmes similaires à ceux soulevés par la méthode de redistribution des circonscriptions au Canada en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des personnes racisées au vote.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous examinent comment le système électoral canadien pourrait être réformé afin de renforcer la voix des personnes racisées dans le processus électoral :

1. Normes d'égalité démographique : Le gouvernement canadien pourrait adopter des normes d'égalité démographique plus strictes pour les circonscriptions, à l'instar des États-Unis, afin de garantir que les personnes racisées vivant dans des circonscriptions surpeuplées aient un pouvoir électoral égal. Cela pourrait inclure la réduction de l'écart de 25 % à 5 ou 10 %. Une telle mesure devrait réduire la dilution des votes des minorités et accroître leur représentation.⁴⁰
2. Création de circonscriptions à majorité minoritaire : Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales au Canada pourraient utiliser leur marge de manœuvre pour créer davantage de circonscriptions comptant une proportion importante de personnes racisées, notamment en appliquant le principe des « communautés d'intérêts ou d'identité » de la LRCE. Aux États-Unis, des circonscriptions à majorité qualifiée, à majorité simple ou à influence ont été créées afin de mieux refléter les populations minoritaires.⁴¹
3. Remédier au « découpage électoral inégal » structurel : Le gouvernement pourrait revoir sa formule de répartition des sièges ou augmenter le nombre de sièges au Parlement afin de réduire les préjugés structurels qui favorisent les régions rurales et peu peuplées au détriment des régions urbaines où se concentrent les minorités visibles.

³⁹ Idem.

⁴⁰ Jessie Han, "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 16.

⁴¹ Forest précise que les circonscriptions à majorité qualifiée désignent les circonscriptions où les minorités représentent plus de 65 % de la population, les circonscriptions à majorité simple celles où elles représentent plus de 50 % de la population et les circonscriptions à influence celles où elles représentent plus de 35 % de la population. Voir Benjamin Forest, « Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States », p. 321, à la note 5.

4. Systèmes de représentation proportionnelle : Le Canada pourrait envisager des systèmes de représentation proportionnelle, qui garantissent aux groupes minoritaires une représentation proportionnelle à leur part du vote, plutôt que de s'appuyer uniquement sur des systèmes territoriaux.
5. Stratégies d'inclusion ciblées : Le gouvernement pourrait mettre en œuvre des stratégies ciblées pour accroître la représentation de groupes minoritaires spécifiques, comme cela a été fait pour les Afro-Américains et les Latinos aux États-Unis et comme cela a déjà été fait pour les francophones au Canada.⁴²
6. Réinventer la citoyenneté : Le gouvernement pourrait modifier son approche multiculturelle qui tend à confondre les immigrants et les personnes racisées dans « l'imaginaire politique » du pays – concevant ainsi la représentation comme « une question d'intégration des immigrants dans la vie politique canadienne » – pour les considérer plutôt comme des membres à part entière de la communauté politique méritant une représentation distincte par le biais du vote.⁴³

Une influence politique qui dépasse le pouvoir du vote

Il ne fait aucun doute que les minorités MER ont toujours résisté à la violence et à la marginalisation dont elles ont été victimes tout au long de l'histoire coloniale ignoble du Canada, menant des luttes économiques, sociales et politiques pour affirmer leur humanité. Ces efforts ont donné lieu à des gains importants qui ont eu des répercussions dans tout le pays et qui montrent qu'il est possible, en commençant en dehors des sphères du pouvoir, d'obliger les structures officielles de la société à reconnaître leurs lacunes. La longue histoire de l'activité des personnes d'ascendance africaine au Canada est un exemple qui peut être utilisé pour évaluer comment une représentation significative peut être obtenue.

Dans son article intitulé « Racism Versus Culture » (Racisme versus culture), Anne-Marie Livingstone retrace l'histoire du combat des Noirs pour l'égalité en Ontario et au Québec au cours du XX^e siècle, en particulier dans les deux plus grandes villes de ces provinces, Toronto et Montréal, afin d'évaluer les gains potentiels et les échecs des stratégies qui ont commencé à diverger dans les années 1970.⁴⁴ Elle note qu'au cours de cette décennie, une fois les restrictions à l'immigration levées, il y a eu une augmentation du nombre de migrants originaires des Caraïbes et d'Asie du Sud qui ont « stimulé la croissance de la gauche multiraciale de Toronto », notamment la création de l'Urban Alliance for Race Relations par « des militants noirs, sud-asiatiques et juifs en 1975 ».⁴⁵ Ces formations ont conduit « les acteurs politiques noirs et leurs alliés à

⁴² Idem., 335.

⁴³ Idem.,

⁴⁴ Anne-Marie Livingstone, « Racisme versus culture : Competing Interpretations of Racial Inequality in Canadian Public Policy, » *Ethnic and Racial Studies* 47, no. 6 (2024): 1331, <https://doi.org/10.1080/01419870.2023.2248237>.

⁴⁵ Idem., 1332.

mener une campagne acharnée en faveur d'une législation contre le « racisme institutionnel », un concept qui, comme le rappelle Livingstone, s'inscrivait dans le paradigme de la pensée radicale noire ou du « Black Power ». Elle explique comment l'assemblée législative provinciale a été influencée par leur plaidoyer à une époque où les preuves de racisme systémique devenaient de plus en plus difficiles à nier et où les limites de l'amélioration des relations raciales et du multiculturalisme étaient mises en évidence :

Dans un rapport publié en 1987, le Comité consultatif provincial sur les relations raciales a critiqué le multiculturalisme pour avoir négligé le racisme et renforcé des représentations simplistes de l'ethnicité et de la culture (Carrington et Bonnett, 1997). En 1992, le Nouveau Parti démocratique (NPD), parti de gauche nouvellement élu, a créé le premier Secrétariat provincial contre le racisme, sur la base des recommandations de militants et d'antifascistes noirs et sud-asiatiques (Harney, 1996). L'administration a également mené une enquête sur la justice pénale qui a conclu sans ambiguïté que le racisme anti-Noirs était la cause profonde des disparités raciales dans l'application de la loi (Kempthorne, 2013). Les victoires ont toutefois été de courte durée, car le Parti conservateur élu en 1995 a rapidement aboli les réformes du NPD.⁴⁶

Il est certain que les initiatives antiracistes mises en œuvre par le gouvernement provincial dans les années 1980 et 1990 étaient liées à la détermination de forces extérieures menées par des personnes racisées, en particulier des résidents noirs. Par exemple, il existait des organisations telles que la National Black Coalition of Canada (Coalition nationale des Noirs du Canada) et le Congress of Black Women of Canada (Congrès des femmes noires du Canada), qui avaient toutes deux des sections à Toronto, ainsi que le Black Action Defence Committee (BADC) (Comité d'action pour la défense des Noirs). Ces groupes ne se contentaient pas de participer à des comités convoqués par le gouvernement ou de rédiger des rapports et des propositions dans le cadre de leurs campagnes, mais ils manifestaient également leur désir de changement social et politique en s'engageant dans des actions de protestation visant à mettre en lumière les dangers du racisme omniprésent dans la société canadienne, aux côtés de collaborateurs tels que le Congrès juif canadien, l'Association canadienne des libertés civiles et d'autres organisations de défense des droits de la personne. Beaucoup d'entre eux portaient lors des marches et ailleurs des insignes politiques qui reflétaient les causes qu'ils défendaient, comme la lutte contre la discrimination raciale dans les services de police locaux ou le mouvement visant à faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour qu'ils boycottent, désinvestissent et sanctionnent le gouvernement d'apartheid sud-africain.⁴⁷ Ainsi, l'activisme populaire, avec tout son attirail, a contribué à renforcer la solidarité entre les résidents marginalisés, soit en raison de leur statut de minorité MER, soit en raison de leurs opinions politiques, et a également réussi à avoir une incidence sur les élus de l'extérieur.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Norda Majekodunmi, "Talking pieces: Political Buttons and Narratives of Equal Rights Activism in Canada." *Journal of Black Studies*, 47.7 (2016) : 753-772.

Bien que les militants noirs de l'Ontario aient utilisé certains éléments du radicalisme noir pour provoquer le changement, ceux du Québec semblent avoir principalement adopté une approche différente au cours des cinq dernières décennies en raison de la montée du nationalisme francophone. Livingstone affirme que même si l'immigration en provenance des pays francophones a afflué au Québec dans les années 1970, elle a laissé les communautés noires et autres communautés racisées prises dans un « bras de fer entre le nationalisme québécois et le fédéralisme canadien », tout en les présentant comme des ennemis de la cause nationaliste.⁴⁸ Elle ajoute que le revirement des élus de la province depuis les années 1990, qui se sont quelque peu éloignés du séparatisme, a néanmoins laissé les personnes racisées comme cibles de discrimination et « perpétué un conflit symbolique entre la survie de l'identité francophone blanche et les revendications des personnes de couleur et des immigrants ».⁴⁹ Cela signifie que, contrairement à l'Ontario, la lutte contre le racisme n'a pas été sincèrement prise en charge par le gouvernement provincial du Québec. De plus, les militants noirs du Québec n'ont pas bénéficié du même soutien collaboratif contre le racisme que leurs homologues de l'Ontario, car depuis les années 1980, « les gauchistes francophones se sont alliés au nationalisme québécois ».⁵⁰ Néanmoins, l'étude de Livingstone examine principalement comment les contextes différents du Québec et de l'Ontario ont conduit à un niveau d'engagement différent entre les militants noirs et les décideurs politiques dans le cadre de la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario (SPJO) d'une part, et de l'Intervention auprès des gangs de rue (IGR) du Québec d'autre part.

La SPJO et l'IGR étaient des stratégies mises en place par des élus provinciaux de l'Ontario et du Québec en réponse à la violence et aux « gangs de rue » dans les communautés noires et racisées. En Ontario, à la suite d'une série de fusillades en 2005, le gouvernement s'est efforcé d'élaborer une stratégie pour prévenir la prolifération des armes à feu. Cependant, comme l'explique Livingstone, l'origine de la politique jeunesse réside dans les pressions exercées par les organisations noires locales pour obtenir ce qui a finalement été proposé par le gouvernement :

Les organisations communautaires noires de Toronto ont commencé à se mobiliser en 1999, lorsque le Black Action Defense Committee (BADC) s'est alarmé d'une recrudescence apparente des incidents violents et a fondé la « Building Hope Coalition » afin d'organiser une réponse collective. La coalition a tenu des forums publics dans tout Toronto, où les résidents ont systématiquement recommandé d'améliorer les occasions d'éducation et d'emploi pour les jeunes Noirs (Palmer 2001). En 2005, la coalition s'est élargie pour devenir l'African Canadian Coalition of Community Organizations (ACCO), fondée par plus de 30 organismes. En août 2005, l'ACCO a publié un manifeste décrivant des stratégies visant à réduire le racisme et les inégalités raciales à

⁴⁸ Anne-Marie Livingstone, "Racism Versus Culture", 1332.

⁴⁹ Idem., 1333.

⁵⁰ Idem., 1343.

Toronto dont elle prévoyait de discuter avec les fonctionnaires provinciaux et fédéraux (Hepburn, 2005).⁵¹

Ainsi, les efforts déployés par des dizaines d'organisations noires ont joué un rôle essentiel dans l'adoption de changements politiques au sein de l'assemblée législative provinciale. Non seulement elles ont informé les politiciens des problèmes qui touchaient leurs communautés lors de réunions privées et publiques, mais elles ont également fait pression sur eux en publiant des communiqués de presse et des éditoriaux.⁵² Cette activité s'inscrivait dans la continuité de la tradition des résidents noirs qui recouraient à l'action directe pour faire valoir la nécessité d'une intervention gouvernementale. En revanche, Livingstone observe qu'au Québec « les acteurs politiques noirs étaient notablement absents des délibérations sur l'IGR ». ⁵³ Au lieu de cela, une méthode descendante a été adoptée entre les élus de la province et les chefs de police, les services de police étant les principaux bénéficiaires financiers de la stratégie.⁵⁴ Cette approche est liée à une autre distinction que Livingstone détermine au Québec, à savoir la notion de nationalisme culturel et d'indifférence à la couleur de peau perpétuée par les membres du gouvernement, qui cherchent à promouvoir l'« interculturelisme », où les citoyens sont censés s'unir autour de la langue française. Ainsi, lorsque ces fonctionnaires ont décrit l'IGR, ils ont fait part de leur inquiétude quant au fait que les jeunes Noirs de la province imitaient les gangs urbains des États-Unis, « comme si le fait d'être noir faisait d'eux des étrangers sur le plan culturel et ethnique plutôt que des jeunes dont les expériences formatrices du racisme ont eu lieu sur le sol québécois ». ⁵⁵ En effet, cette perspective a fait en sorte que les politiques tenant compte de la race, telles que celles mises en avant par la SPJO en Ontario, étaient absentes de l'IGR.

L'évaluation de Livingstone sur l'influence de la mobilisation populaire noire sur l'action gouvernementale est instructive, en particulier lorsqu'elle est articulée à travers le prisme des gains obtenus par les groupes noirs et racisés en Ontario depuis les années 1970. Bien que ces efforts aient été contrecarrés au Québec en raison d'une tendance à l'indifférence à la couleur de peau, qui se cristallise dans l'idéologie nationaliste culturelle poursuivie par le gouvernement provincial, les succès remportés en Ontario montrent qu'il existe une voie potentielle pour les personnes racisées pour lutter contre le racisme et influencer les politiques gouvernementales au-delà de la portée de leur vote.

⁵¹ Idem., 1338.

⁵² Idem., 1338-1339.

⁵³ Idem., 1339.

⁵⁴ Ibidem.

⁵⁵ Idem., 1342.

Recommandations

Les recommandations qui suivent constituent un guide sur la manière dont les différents niveaux de gouvernement au Canada peuvent lutter contre le racisme institutionnel, tout en renforçant efficacement la participation des résidents racisés en dehors des activités électorales :

1. Mobiliser les organisations racisées de base : Les acteurs politiques noirs et racisés ont toujours joué un rôle essentiel dans la promotion de politiques antiracistes et dans la mise en lumière des problèmes socioéconomiques qui peuvent les toucher de manière disproportionnée. Il est donc essentiel de s'assurer de leur représentation et de leur influence dans les processus d'élaboration des politiques.
2. Lutter contre le racisme systémique : Les politiques devraient se concentrer sur les causes systémiques de l'inégalité raciale plutôt que sur des incidents isolés, tandis que le public et les décideurs politiques devraient être sensibilisés à l'existence et à l'incidence du racisme systémique pour aider à surmonter la résistance idéologique et favoriser le soutien aux initiatives antiracistes. De plus, les décideurs politiques doivent aborder le racisme comme un problème fondamental lié au capitalisme, au colonialisme de peuplement et à la domination blanche, plutôt que comme un problème isolé.⁵⁶
3. Au-delà du multiculturalisme et de l'interculturalisme : Bien que ces cadres visent à promouvoir la diversité, ils contournent souvent le racisme systémique et renforcent les notions simplifiées d'ethnicité et de culture. Les politiques devraient aborder explicitement le racisme et les relations de pouvoir plutôt que de dépolitiser la question.⁵⁷
4. Financement des organisations axées sur la race : L'interdiction par le Québec de financer les organisations axées sur une race ou une ethnie a limité la capacité des communautés noires à s'organiser collectivement. Garantir un financement suffisant pour ces groupes dans toutes les provinces pourrait renforcer la représentation des intérêts des groupes racisés.

SOUS-REPRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS RACISÉES DANS LES FONCTIONS POLITIQUES

Malgré une augmentation du nombre de candidatures aux élections, les personnes racisées restent sous-représentées dans les charges d'élus à tous les niveaux. Cela n'est pas dû à un manque d'intérêt ou de capacité, mais à des obstacles structurels, notamment les préjugés dans les processus de nomination des partis, le racisme

⁵⁶ Idem., 1342

⁵⁷ Idem.

systemique dans le comportement des électeurs et l'inégalité des ressources disponibles pour les campagnes électorales.

Les obstacles structurels dans la politique municipale désavantagent les candidats racisés

Outre le faible taux de participation électorale des minorités MER, leur représentation dans les fonctions politiques semble également insuffisante.

Dans le cadre d'une étude portant sur la portée et les obstacles à la diversité dans la représentation politique locale, Karen Bird examine les élections municipales qui se sont déroulées en 2010 dans les 23 « plus grandes... et les plus multiculturelles » villes de l'Ontario, en mettant l'accent sur les femmes et les minorités visibles.⁵⁸ Pour obtenir des informations sur les candidats, elle s'appuie sur une enquête démographique qui recense notamment l'âge, le pays de naissance, l'origine ethnique et la situation familiale, ainsi que des données sur l'expérience politique et les ressources électorales des candidats. Parmi ses conclusions essentielles, elle constate que les minorités visibles occupaient moins de 8 % des sièges au conseil municipal dans ces 23 municipalités, « alors qu'elles représentaient plus de 32 % de la population totale de ces villes ».⁵⁹ Cette sous-représentation est nettement plus marquée que celle des femmes et des personnes nées à l'étranger, qui occupent respectivement 28 % et 19,3 % des sièges au conseil, si l'on tient compte de leur proportion par rapport à leur population.⁶⁰

Erin Tolley, professeure de sciences politiques à l'Université Carleton qui étudie la diversité dans la politique canadienne, affirme que les candidats racisés et immigrés rencontrent plus d'obstacles pour entrer en politique municipale qu'aux niveaux provincial et fédéral. Elle souligne que l'absence de structure partisane pour soutenir les candidats au niveau local constitue une différence cruciale. La « fonction mobilisatrice des partis ayant disparu, les minorités visibles doivent souvent être recrutées et persuadées de se présenter ». Tolley affirme que, contrairement aux candidats blancs, qui n'ont généralement pas besoin d'être encouragés à se présenter aux élections municipales, les personnes racisées ont besoin d'encouragements « et si elles sont soutenues par un parti, elles se sentent plus motivées à se présenter ».⁶¹

⁵⁸ Karen Bird, « The Local Diversity Gap: Assessing the Scope and Causes of Visible Minority Under-Representation in Municipal Elections », 3.

⁵⁹ Idem., 4.

⁶⁰ Ibidem.

⁶¹ Tolley est citée dans un article qui souligne que, même si le nombre de minorités visibles siégeant à la Chambre des communes est actuellement plus élevé que jamais dans l'histoire du Parlement, cela ne reflète toujours pas la composition raciale et ethnique du Canada. L'article présente ensuite les expériences de trois candidats racisés élus aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Voir Naser Mitfari, « The Politics of Diversity: Why Representation Matters », New Canadian Media : The Pulse of Immigrant Canada (June 10, 2021).

La quasi-inexistence des partis politiques pourrait être un obstacle pour les personnes racisées qui tentent de se lancer en politique au niveau local. Pourtant, les recherches de Bird montrent qu'en Ontario, elles sont plus susceptibles que les femmes de se présenter aux élections municipales. Cependant, comme l'illustrent les statistiques susmentionnées sur la représentation des deux groupes, les personnes racisées sont encore plus éloignées de la proportionnalité que les femmes. Cela suggère que la sous-représentation des personnes racisées dans la politique locale n'est pas uniquement due à un manque de candidats issus de minorités visibles. De plus, Bird note que le taux de réussite électorale des candidats racisés est nettement inférieur à celui des autres groupes démographiques, même en tenant compte de facteurs cruciaux comme le fait d'être déjà en fonction.⁶² Elle examine le rôle que les personnes racisées qui se présentent dans des circonscriptions « codées par couleur » peuvent jouer dans la diminution de la proportionnalité lorsqu'elles passent du stade de la candidature à celui du siège à l'assemblée. Elle décrit cette tendance et son incidence comme suit :

Il s'agit d'un phénomène selon lequel les partis désignent des candidats issus de minorités visibles (ou ces candidats choisissent de se présenter) de manière disproportionnée, voire exclusive, dans des circonscriptions où la proportion de résidents issus de minorités visibles est exceptionnellement élevée. Dans ce cas, on observe une tendance persistante des candidats issus de minorités visibles à se disputer un seul siège. Cela pourrait expliquer en partie le manque disproportionné de succès électoral des candidats issus de minorités visibles. En termes simples, cela pourrait résulter de leur tendance à se présenter tous dans les mêmes quartiers d'une ville donnée.⁶³

Cependant, Bird soutient que, puisque la baisse de la proportionnalité des personnes racisées entre les candidats et les membres élus au niveau local est beaucoup moins marquée dans les assemblées législatives provinciales et fédérales, il pourrait y avoir d'autres raisons à leur sous-représentation. Elle détermine finalement plusieurs obstacles, dont le fait d'être déjà en poste, qui peuvent avoir une incidence sur les candidats racisés lorsqu'ils se présentent aux élections.

En l'absence de partis dans la politique municipale de l'Ontario, le fait d'être déjà en poste s'avère généralement un énorme avantage pour les candidats. Par exemple, Bird montre dans son étude que le taux de réussite des candidats sortants racisés aux élections de 2010 était de 70 %, contre 0,9 % pour les candidats qui n'étaient pas déjà en fonction. Même pour les personnes n'appartenant pas à des minorités, ces disparités étaient évidentes, les candidats sortants et les nouveaux candidats représentant respectivement 79,5 % et 11,9 % des sièges.⁶⁴ Comme le fait remarquer Bird, la notoriété combinée à la fonction peuvent être très avantageuses pour les candidats, en particulier dans le contexte d'un flux d'informations réduit qui caractérise généralement les élections municipales par rapport aux élections provinciales et fédérales. En effet,

⁶² Idem., 5-7.

⁶³ Idem., 5.

⁶⁴ Idem., 7.

les réalités des élections locales peuvent également permettre aux titulaires de se prévaloir des relations qu'ils ont établies au sein des collectivités où ils se présentent, d'accéder à des ressources pour soutenir leur campagne, de mettre en avant leurs réalisations passées susceptibles de séduire les électeurs et d'obtenir une couverture médiatique plus importante qui renforcerait encore leur visibilité par rapport à leurs adversaires. On peut donc raisonnablement considérer que le fait d'être titulaire d'un poste est un facteur important qui contribue à la sous-représentation des personnes racisées au sein des conseils municipaux de l'Ontario.

Bird se tourne également vers ce qu'elle appelle une explication « du côté de la demande » pour tenter de comprendre la pénurie de personnes racisées au sein des conseils municipaux de l'Ontario, à savoir la probabilité de préjugés chez les électeurs. En analysant les résultats d'une étude auprès des électeurs fondée sur des conclusions expérimentales, notamment des informations provenant de candidats et d'électeurs sud-asiatiques et de candidats et d'électeurs blancs, elle émet l'hypothèse que le biais d'affinité ethnique a joué un rôle dans le résultat des élections.⁶⁵ Constatant que les électeurs sud-asiatiques ont manifesté une préférence marquée pour les candidats sud-asiatiques, qui n'était pas réciproque chez les électeurs blancs, qui avaient tendance à favoriser les candidats blancs, elle suppose que ce comportement ne se limite pas à un groupe ethnique particulier, car « les préjugés fondés sur l'affinité ethnique fonctionnent de manière similaire dans tous les groupes ethniques : les membres d'un groupe ethnique, quelle que soit leur appartenance, ont tendance à être plus favorables à un candidat de la même origine ethnique et plus défavorables à un candidat d'une autre origine ethnique ». ⁶⁶ Elle ajoute que cela aide à comprendre pourquoi les minorités ethniques préfèrent se présenter dans des circonscriptions où « la proportion d'électeurs de la même ethnique est exceptionnellement élevée », même si la concentration de candidats issus de groupes racisés a une incidence négative sur la représentation racisée en général.⁶⁷ Néanmoins, Bird soutient que le mécanisme le plus important susceptible d'expliquer l'« écart extrême en matière de diversité » dans la politique municipale en Ontario est le faible flux d'informations sur les candidats. Dans ce contexte, les électeurs ont une connaissance limitée des noms et des programmes des candidats, tandis que la couverture médiatique, là encore, tend à accorder plus d'attention aux candidats sortants. Selon Bird, lorsque les électeurs ont peu d'éléments pour décider pour qui voter, ils sont plus susceptibles de se laisser influencer par leurs préjugés ethniques et sexistes, comme elle le révèle dans son article. Elle postule que ces préjugés peuvent être « facilement surmontés dans un contexte informationnel plus riche au niveau national et provincial ». ⁶⁸

Cependant, les assemblées législatives municipales de l'Ontario ne sont pas les seuls espaces où les personnes racisées sont sous-représentées dans les villes canadiennes. Une étude réalisée en 2020 par l'Institut de la diversité de l'Université métropolitaine de Toronto révèle que, par rapport à leur part de la population, les

⁶⁵ La conception de l'étude est discutée dans Idem. 7-9.

⁶⁶ Idem., 21.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Idem.

personnes noires et racisées – définies comme « non caucasiennes » – sont manifestement absentes des conseils d'administration des « grandes entreprises, organismes et commissions, hôpitaux, établissements d'enseignement et secteur bénévole à Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Halifax, Hamilton, London et Ottawa ». ⁶⁹ Bien que les personnes racisées représentent 28,4 % de la population dans ces huit villes, elles n'occupaient que 10,4 % des postes au sein des conseils d'administration analysés. Cela inclut des taux de représentation disproportionnellement plus faibles dans des villes comme Toronto et Montréal, qui dépassent numériquement les autres villes en ce qui concerne la composition des Canadiens racisés. L'étude a révélé que dans certaines villes, même lorsque les femmes racisées sont plus nombreuses que les femmes non racisées dans la population générale, elles occupent toujours moins de sièges, y compris à Toronto, où les femmes racisées sont 12 fois moins nombreuses que les femmes non racisées dans les conseils d'administration des entreprises. De plus, conformément aux recherches de Bird sur les élections municipales, les femmes sont généralement mieux représentées que leurs homologues racisés.

Les taux de disproportion des Canadiens noirs dans les villes faisant l'objet de l'étude sont particulièrement frappants, puisqu'ils occupent 2 % des postes au sein des conseils d'administration alors qu'ils représentent 5,6 % de la population de ces grandes villes. Le rapport indique qu'à Toronto, jusqu'à 3,6 % des sièges au sein des conseils d'administration sont occupés par des personnes noires, mais cette représentation ne semble pas se répartir dans tous les secteurs. Par exemple, les Noirs ne représentaient que 0,3 % des membres des conseils d'administration d'entreprises, soit 25 fois moins que la proportion de résidents noirs dans la région du Grand Toronto. D'autre part, dans la région métropolitaine de Montréal, il n'y avait aucun membre noir au sein des conseils d'administration des entreprises, des organismes bénévoles, des établissements d'enseignement ou des hôpitaux. À Calgary, seulement 1 % de l'ensemble des membres des conseils d'administration étaient noirs, tandis qu'à Vancouver, seulement 0,7 % des personnes noires occupaient des postes au sein de conseils d'administration. Par ailleurs, l'étude révèle que les Autochtones, les membres de la communauté LGBTQ2S+ et les personnes handicapées sont rarement membres de conseils d'administration.

⁶⁹ Tara Deschamps, "Black, racialized Canadians lack representation on boards in 8 major cities: study", *The Canadian Press* (2020), <https://globalnews.ca/news/7254185/black-racialized-canadians-lack-representation-boards/>. L'étude en question mentionnée dans l'article de Deschamps ne semble pas figurer sur le site Web de l'Institut de la diversité de l'Université métropolitaine de Toronto contrairement aux autres publications de cet institut, mais elle pourrait s'inspirer ou refléter les recherches présentées dans des articles ou des exposés lors de la Conférence nationale Metropolis 2017 à Montréal, au Canada. Selon leur site Web, cette conférence comprenait des titres tels que « La représentation des minorités visibles dans les postes de direction à Toronto et l'analyse de rentabilité » pour le panel sur la diversité, « Représenter le Canada? La représentation des minorités visibles aux postes de haute direction dans les grandes villes canadiennes », « La représentation des minorités visibles dans les postes de direction à Montréal », le panel « Représenter le Canada? La représentation des minorités visibles aux postes de haute direction dans les grandes villes canadiennes » et « L'ingénierie de la diversité dans l'entrepreneuriat : une étude de trois municipalités. » Voir : <https://www.torontomu.ca/diversity/publications/2017/>.

Il se pourrait que les personnes racisées sélectionnées comme membres de conseils d'administration dans les secteurs influents susmentionnés soient également touchées par le manque d'information qui caractérise les élections municipales, ce qui conduirait aux préjugés évoqués par Bird. Il pourrait donc être utile d'examiner la représentation dans les élections provinciales et fédérales, où les enjeux sont plus importants.

Recommandations

Voici des recommandations qui pourraient améliorer la représentation des personnes racisées dans les fonctions municipales, compte tenu de ce qui précède :

1. Lutter contre les préjugés des électeurs : Il faudrait s'efforcer de contrer les préjugés fondés sur l'affinité ethnique, qui poussent les électeurs à préférer les candidats de leur propre ethnie. Cela pourrait passer par des campagnes d'éducation du public visant à promouvoir la valeur de la diversité et de l'inclusion dans la représentation politique, ainsi que par des mesures encourageant les candidats à se présenter dans des circonscriptions qui ne comptent pas une forte proportion de résidents de la même origine ethnique.⁷⁰
2. Réduire les contextes de faible information et améliorer la visibilité : La mise en place de mécanismes visant à mieux informer les électeurs sur les candidats, tels que des guides ou des débats à l'intention de l'électeur, pourrait réduire le recours à des critères heuristiques comme l'origine ethnique ou le sexe. De plus, assurer une couverture médiatique juste et équilibrée des candidats racisés et de leurs plateformes peut à la fois aider à surmonter le déficit d'information qui les désavantage et à atténuer les préjugés.⁷¹
3. Soutenir les candidats non sortants : fournir des ressources, du mentorat et de la formation aux candidats racisés afin qu'ils acquièrent de l'expérience politique et élaborent des stratégies de campagne pourrait améliorer leurs chances.
4. Promouvoir les partis politiques au niveau municipal : L'introduction de partis politiques pourrait fournir aux candidats racisés un soutien organisationnel et des stratégies de mobilisation des électeurs.⁷²

Les tendances provinciales en matière de représentation montrent une sous-représentation : Colombie-Britannique et Ontario

⁷⁰ Karen Bird, "The Local Diversity Gap," 21.

⁷¹ Ibid., 21, 22

⁷² Idem.

Selon le Recensement de la population de 2016, la Colombie-Britannique et l'Ontario comptent le pourcentage le plus élevé de minorités visibles au Canada, avec respectivement 30,3 % et 29,3 %. Dans leur article examinant les identités ethno-raciales et la représentation politique en Colombie-Britannique et en Ontario, « deux des provinces les plus diversifiées sur le plan ethnoracial au Canada », Abdoulaye Gueye et Pascale Minani Passy s'appuient sur les résultats des élections provinciales de 2017 et 2018 pour comprendre comment les tendances de vote peuvent avoir une incidence sur la représentation électorale des minorités visibles.⁷³ À travers cette analyse, ils démontrent que la nuance est nécessaire pour apprécier l'ascension des personnes racisées aux fonctions politiques. Leur analyse repose sur la manière dont les concepts d'affinité ethnique et de concentration résidentielle peuvent être des indicateurs des tendances de vote, ce qui a inévitablement une incidence sur la représentation au sein des assemblées législatives provinciales.

Comme l'expliquent les auteurs, la concentration résidentielle repose sur l'hypothèse que la représentation politique des groupes racisés est influencée par leur poids démographique dans des circonscriptions spécifiques. Cela signifie que les candidats racisés sont plus susceptibles d'être élus dans les régions où leur groupe ethnique représente une partie importante de la population de la circonscription concernée. L'affinité ethnique, quant à elle, est articulée par Gueye et Passy à travers deux concepts : l'affinité ethnique centripète et l'affinité ethnique transversale. Dans le contexte électoral, l'affinité ethnique centripète désigne la tendance des membres d'un groupe ethnique donné à soutenir les candidats issus de leur groupe plutôt que ceux qui n'en font pas partie, à moins qu'il n'existe « une opposition irréconciliable entre les convictions morales des électeurs et celles des candidats de leur groupe ».⁷⁴ Ils soulignent qu'il existe, par exemple, une forte affinité ethnique centripète en Ontario chez les Canadiens d'origine sud-asiatique, comme en témoigne leur représentation politique. Lors des élections provinciales de 2018 en Ontario, les Sud-Asiatiques ont été élus en grande majorité dans les circonscriptions (9 sur 11) où ils constituaient le groupe racisé le plus important. Ces résultats semblent également confirmer la théorie de la concentration résidentielle ainsi que la position de Karen Bird mentionnée ci-dessus. Deux circonscriptions de ces mêmes élections, dans lesquelles 64,2 % et 51,7 % des personnes se sont respectivement identifiées comme chinoises, ont été remportées par des Canadiens d'origine chinoise, tandis qu'un troisième élu canadien d'origine chinoise a été élu dans une circonscription où 31 % des électeurs, le groupe racisé le plus important, s'identifient comme chinois. Cependant, une autre approche est nécessaire pour comprendre l'affinité ethnique dans les circonscriptions où le groupe auquel appartient un candidat racisé qui remporte les élections n'est ni dominant ni concentré.

⁷³ Abdoulaye Gueye et Pascasie Minani Passy, « Identités ethnoraciales et représentation politique en Ontario et en Colombie-Britannique », *Revue parlementaire canadienne* 42, no 4 (2019).

⁷⁴ Idem.

L'affinité ethnique transversale est un concept plus large qui désigne le soutien accordé à d'autres candidats racisés perçus comme des alliés. Elle implique également d'encourager le vote entre différents groupes racisés et/ou de promouvoir la solidarité et la représentation collective parmi les minorités. Cette théorie est examinée par Gueye et Passy en ce qui concerne les Canadiens noirs en Ontario, où seulement deux des huit élus noirs provenaient de circonscriptions où les Canadiens noirs constituaient le principal groupe racisé, tandis que les six autres provenaient de circonscriptions où les Sud-Asiatiques formaient le groupe racial le plus important. Ce résultat remet en question les paradigmes de la concentration résidentielle et de l'affinité ethnique centripète. De plus, il contraste avec la situation des candidats sino-canadiens qui n'ont été élus que dans des circonscriptions où ils constituaient le groupe racisé dominant. Par ailleurs, Gueye et Passy soulignent que les Canadiens d'origine chinoise, bien qu'ils constituent l'un des groupes racisés les plus importants du pays, étaient moins représentés en politique que leurs homologues sud-asiatiques et noirs en Ontario et en Colombie-Britannique.

Par rapport à leur population, les projections proportionnelles suggèrent qu'il aurait dû y avoir sept membres du Parlement provincial (MPP) canadiens d'origine chinoise lors des élections provinciales de 2018 en Ontario, mais il n'y en avait que trois. En revanche, les Canadiens noirs étaient surreprésentés dans cette province, puisqu'ils comptaient huit députés provinciaux alors que les projections proportionnelles en prévoyaient six, tandis que les Canadiens d'origine sud-asiatique étaient représentés proportionnellement avec 11 députés provinciaux, ce qui correspondait aux projections de 11. Il convient toutefois de noter qu'à la suite des récentes élections provinciales de 2025 en Ontario, la représentation des Canadiens d'origine chinoise parmi les députés provinciaux est passée à 5, celle des Canadiens d'origine sud-asiatique est tombée à 10 et celle des Canadiens noirs n'est plus que de 3.⁷⁵ Ces chiffres suggèrent que, malgré l'importance de leur population, les Canadiens d'origine chinoise et les Canadiens noirs sont sous-représentés à l'Assemblée législative de l'Ontario, tout comme, dans une moindre mesure, les Canadiens d'origine sud-asiatique. Gueye et Passy se sont également penchés sur les élections de 2017 en Colombie-Britannique, qui ont également révélé une sous-représentation des Canadiens d'origine chinoise. Les projections relatives à leur population dans cette province suggéraient qu'ils auraient dû avoir 10 membres de l'Assemblée législative (MAL), mais ils n'en comptaient que 4, tandis que les Canadiens d'origine sud-asiatique en comptaient 7, soit à peu près le même nombre que celui prévu. Les Canadiens noirs n'avaient aucun député provincial, mais la population canadienne d'origine chinoise dans cette province était près de douze fois supérieure à celle des Canadiens noirs. Néanmoins, les élections provinciales de 2024 en Colombie-Britannique ont révélé une augmentation dans les trois groupes raciaux, la représentation des Canadiens d'origine chinoise passant à 8 députés provinciaux, celle des Canadiens d'origine sud-asiatique à 13 et

⁷⁵ Cette constatation est basée sur une liste figurant sur la page Wikipédia, qui nomme les membres du Parlement fédéral et provincial, leur circonscription, leur date d'entrée en fonction, leur date de départ, le parti auquel ils appartiennent ou ont appartenu, ainsi qu'une note sur leur identité. Voir "List of Visible Minority Politicians in Canada", under "Ontario", *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_visible_minority_politicians_in_Canada.

celle des Canadiens noirs à 2.⁷⁶ Toutefois, l'amélioration de la représentation des trois plus grands groupes raciaux du Canada lors des récentes élections en Colombie-Britannique ne change pas nécessairement la réalité de la sous-représentation dans les autres provinces et leurs villes, ainsi qu'au niveau fédéral pour ces groupes et les Canadiens racisés dans leur ensemble.

Les obstacles à la représentation en politique fédérale persistent malgré l'augmentation du nombre d'élus

Au niveau fédéral, la représentation des minorités visibles à la Chambre des communes du Canada est globalement en hausse depuis 1993. Bien qu'inégale, cette augmentation a permis aux parlementaires racisés de passer de 13 en 1993 à 53 en 2021, puis à environ 60 lors des élections anticipées qui se sont récemment tenues en 2025.⁷⁷ Pourtant, comme l'explique Jerome Black, l'augmentation du nombre de députés au cours des trois dernières décennies n'a pas correspondu à leur « incidence relative dans l'ensemble de la population ». Il ajoute que leur « ratio de représentation » ou « le pourcentage de députés divisé par le pourcentage de la population » n'a atteint au plus les deux tiers qu'à deux reprises, en 2015 et en 2019.⁷⁸ Par conséquent, même si les personnes racisées sont nettement présentes dans les plus hautes sphères du gouvernement et semblent suivre le rythme de la croissance démographique grâce à l'augmentation du nombre de sièges qu'elles occupent à la Chambre des communes, comme c'est le cas à l'échelle locale et provinciale, elles restent sous-représentées dans les instances décisionnelles du pays. D'autre part, les hommes blancs, qui représentent un tiers de la population canadienne, occupaient 62 % des sièges de députés lors des élections fédérales de 2015 et 2019.⁷⁹

Black souligne que, bien que la représentation des minorités visibles au Parlement canadien soit en retard par rapport à leur composition au sein de la population générale, les progrès lents vers une plus grande représentation sont typiques au Canada et ailleurs où les groupes traditionnellement marginalisés « ont généralement du mal à accéder aux postes de pouvoir, surtout au-delà d'une représentation symbolique et souvent seulement après un laps de temps considérable ».⁸⁰ Il souligne par exemple que les femmes continuent d'être sous-représentées, avec seulement 30 % d'entre elles élues députées en 2021, près de 100 ans après l'élection de la première femme au Parlement.⁸¹ Parallèlement, on a certainement constaté une augmentation du nombre de candidats racisés qui se sont présentés aux élections. Chez les libéraux, 25 candidats se sont identifiés comme autochtones et 18 comme

⁷⁶ Idem. Sous la rubrique « British Columbia ». (Colombie-Britannique) Parmi les huit Canadiens d'origine chinoise, j'ai inclus deux personnes qui sont identifiées sur le site Web comme étant d'origine taïwanaise, car Taïwan est considérée comme une province de la Chine par les Nations Unies depuis 1971.

⁷⁷ « Liste des politiciens de minorités visibles au Canada », sous « Chambre des communes ».

⁷⁸ Jerome Black, « La diversité raciale et les élections fédérales de 2021 : Candidats et députés issus de minorités visibles », *Revue parlementaire canadienne* 45, n° 2 (été 2022).

⁷⁹ Valérie Ouellet, Naël Shiab et Sylvène Gilchrist, « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens », *Radio Canada* (26 août 2021).

⁸⁰ Jerome Black, « Racial Diversity and the 2021 Election.

⁸¹ Idem.

noirs, tandis que plus d'un candidat sur cinq s'est identifié comme racisé ou personne de couleur. Les conservateurs avaient six candidats qui se sont identifiés comme Métis et deux autres comme Autochtones; 14 se sont identifiés comme Noirs ou Afro-Canadiens; 10 se sont identifiés comme musulmans; et un total de 74 ne sont pas identifiés comme « caucasiens ». Le NPD, quant à lui, comptait 29 candidats s'identifiant comme Autochtones et 104 comme personnes de couleur.⁸² Black examine les raisons qui expliquent cette participation accrue des minorités visibles au niveau des candidats à la politique fédérale :

...des changements relativement récents dans les valeurs et les attitudes de la société, notamment une plus grande importance accordée à la diversité et à sa promotion, ont donné lieu à des discours contradictoires. Dans certains milieux, le fait d'avoir des équipes politiques plus diversifiées peut en fait être considéré comme un avantage politique. En outre, les minorités visibles, en particulier, représentent une part toujours plus importante de la population canadienne et sont devenues des citoyens et des électeurs en assez grand nombre. Par exemple, selon le recensement de 2016, les minorités visibles constituaient la majorité dans 41 circonscriptions fédérales (contre 33 circonscriptions en 2011) et, plus généralement, représentaient au moins un tiers des circonscriptions dans environ 20 % de l'ensemble des circonscriptions du Canada. De plus, elles sont concentrées dans des milieux urbains où se trouvent de nombreuses circonscriptions en compétition qui jouent un rôle important dans le résultat global des élections.

Ces réalités démographiques et politiques n'ont bien sûr pas échappé aux partis politiques : il est probable que la compétition accrue pour gagner les suffrages des électeurs issus des minorités soit un facteur qui contribue, dans une certaine mesure, à l'augmentation, même lente, du nombre de députés issus des minorités visibles.⁸³

Comme dans le cas des élections municipales, il ne semble pas y avoir de pénurie de candidats issus de minorités visibles qui briguent un siège de député. Plutôt, comme l'ont déterminé Black et d'autres, il existe des obstacles qui ont entravé leurs chances de succès électoral. Un certain nombre de ces obstacles reflètent ceux auxquels se heurtent les minorités visibles en politique locale, comme le phénomène de la fonction électorale. Cependant, la plupart des difficultés auxquelles ils sont confrontés découlent des lacunes des partis politiques, qui ne sont pas un facteur au niveau municipal. Par exemple, même si le processus de sélection d'un candidat dans

⁸² Les statistiques fournies pour les libéraux, les conservateurs et le NPD sont basées sur les chiffres publiés dans un article de CTV News.ca. Voir Jeremiah Rodriguez, « Advocates Disappointed by Lack of Racial Diversity Among Major Parties' Candidates », CTV (2 septembre 2021). Cet article indique que ces statistiques ont été fournies par « les cinq partis qui ont participé aux débats organisés par la Commission des débats des chefs ont été invités à ventiler la diversité de leurs candidats dans les 338 circonscriptions, y compris l'identité raciale, si les candidats sont membres de la communauté LBGTQ2S+ et s'ils déclarent avoir un handicap ».

⁸³ Idem.

une circonscription commence par une course à l'investiture décidée par les électeurs admissibles de l'association locale d'un parti, les députés sortants ne sont généralement pas confrontés à de sérieux défis.⁸⁴ Cela signifie qu'au niveau fédéral également, les personnes racisées auront beaucoup de mal à être sélectionnées comme candidates par les grands partis politiques dans un scrutin où le vainqueur remporte tout et où les candidats sortants bénéficient d'un avantage inhérent. En effet, comme l'illustrent les élections de 2015 et 2019, 65 % des députés sortants étaient des hommes blancs.⁸⁵ Les députés sortants sont plus susceptibles de bénéficier d'un meilleur soutien pour leur campagne, tant sur le plan financier que sur celui des ressources. Outre la fonction, Valérie Ouellet, Naël Shiab et Sylvène Gilchrist prennent également en compte les « sièges sûrs » ou « bastions du parti », qui sont des circonscriptions où un parti a remporté les deux élections précédentes avec une marge d'au moins 10 %. Ils ont constaté que, alors que les femmes blanches se présentaient dans les bastions des partis deux fois moins souvent que les hommes blancs, ce chiffre tombait à un tiers pour les hommes et les femmes issus de groupes racisés, et qu'aucun homme ou femme autochtone ne se présentait dans ces circonscriptions, contre 74 % des hommes blancs, qui représentaient également 52 % de l'ensemble des candidats aux élections de 2015 et 2019.⁸⁶

Il est certain que le système de scrutin SMUT peut dissuader les grands partis politiques de remplacer des candidats en poste ou occupant des sièges sûrs, qui sont en grande majorité blancs, par des candidats racisés. Cependant, malgré les risques, il est de leur ressort de tenter de bouleverser le statu quo afin de remédier à la sous-représentation. Jerome Black suggère qu'une façon d'évaluer l'engagement des libéraux, des conservateurs et du NPD envers les candidats racisés visibles consiste à examiner la compétitivité des sièges électoraux auxquels se présentent les nouveaux candidats de ces partis.⁸⁷ En tenant compte du fait que les candidats sortants sont déjà en poste, il observe que, dans l'ensemble, il n'y a pas de différence entre les candidats racisés et ceux qui ne le sont pas, qu'ils se présentent dans des circonscriptions en compétition ou non lors des élections de 2021. Il note cependant que cette perspective est trompeuse, car il y a des différences entre les partis. Les libéraux comptaient un pourcentage nettement plus élevé de candidats racisés dans les circonscriptions en compétition que leurs principaux adversaires, les conservateurs.⁸⁸ Au final, 43 des 53 députés élus étaient libéraux. Black souligne toutefois que les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates ont tous tendance à présenter leurs candidats racisés « dans des circonscriptions composées d'importantes populations minoritaires ». Il offre une certaine perspective sur ces décisions :

⁸⁴ Ouellet et al., « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens. »

⁸⁵ Idem.

⁸⁶ Idem.

⁸⁷ Jerome Black, « Racial Diversity and the 2021 Election. »

⁸⁸ Idem.

D'une part, cela peut refléter la capacité des candidats issus de minorités à se disputer l'investiture du parti dans des circonscriptions diversifiées en tirant parti des ressources et des réseaux favorables qui se sont développés grâce à une meilleure intégration de leurs communautés dans la société canadienne. D'un autre côté, cela peut aussi être dû au fait que les partis, en particulier les partis locaux, recherchent délibérément des candidats issus de minorités qui les aideront à attirer davantage de votes dans des circonscriptions hétérogènes. Ces deux explications sont probablement valables et, en tout état de cause, elles interagissent probablement l'une avec l'autre, de sorte que l'analyse permet de comprendre que la nomination d'un plus grand nombre de candidats issus de minorités visibles peut être due, au moins en partie, à l'incidence de la concurrence électorale.⁸⁹

Le commentaire de Black ci-dessus fournit des raisons convaincantes pour lesquelles les candidats racisés peuvent être nommés de manière disproportionnée dans des circonscriptions comptant un nombre important d'électeurs racisés. En outre, il cite les statistiques relatives aux nouveaux candidats des principaux partis fédéraux, qui révèlent une corrélation entre l'identité et la composition raciale de la circonscription dans laquelle ils sont nommés. Ceci est particulièrement évident chez les conservateurs, qui ont présenté leurs nouveaux candidats racisés dans des circonscriptions où la population racisée représentait en moyenne 49 % de la population, tandis que leurs homologues non racisés « se sont présentés dans des circonscriptions où les minorités représentaient 18 % de la population ». Black remarque toutefois que « pour les libéraux et le NPD, les écarts sont similaires ».⁹⁰ Ces tendances illustrent le fait qu'il peut y avoir un paradoxe entre les partis politiques qui investissent dans des candidats racisés pour se présenter dans des circonscriptions diversifiées et ces mêmes candidats qui aspirent à être représentatifs dans des districts où ils se sentent le plus proches des résidents. Néanmoins, cette configuration des candidats racisés par les partis politiques ne permet peut-être pas de remédier de manière significative à la sous-représentation des personnes racisées. Non seulement les circonscriptions comptant une importante population racisée sont plus susceptibles d'élire un représentant issu d'un milieu similaire, mais un nombre considérable de ces candidats pourraient se faire concurrence.

Un autre défi auquel les candidats racisés peuvent être confrontés au sein de la structure du parti est l'obtention d'un financement adéquat pour leur campagne. Même si les partis fournissent une grande partie du soutien financier aux candidats dans leurs efforts pour obtenir un siège, un candidat qui a les moyens d'investir du temps dans sa campagne et qui peut obtenir d'autres sources de financement au-delà de ce que le parti et les associations de circonscription peuvent lui fournir se donnera les meilleures chances de gagner. Ouellet et coll. soulignent l'expérience d'un candidat racisé issu de l'immigration qui s'est présenté aux élections fédérales de 2019 et qui a souligné que la richesse générationnelle pouvait constituer une « assurance » ou une « sécurité » financière, comme « avoir des économies ou la possibilité de prendre un congé ou

⁸⁹ Idem.

⁹⁰ Idem.

même de quitter son emploi », ce qui peut changer considérablement les choses pour réussir une campagne électorale.⁹¹ Compte tenu des taux de pauvreté disproportionnés parmi les groupes racisés au Canada, il serait raisonnable de supposer qu'ils sont moins susceptibles de disposer d'une telle richesse ou d'une telle sécurité financière. Les auteurs soulignent également que la campagne électorale peut également être limitée si le candidat se présente dans une circonscription moins aisée, en faisant référence à la situation difficile d'un autre candidat racisé dont les attentes en matière de financement étaient façonnées par cette réalité. Il est certain que, pour les raisons évoquées précédemment, de nombreux candidats racisés se retrouvent à se présenter dans des circonscriptions à faible revenu. Pour aggraver le tout, Ouellet et coll. ont constaté que les hommes blancs qui n'étaient pas députés sortants recevaient toujours plus d'argent et étaient placés dans les bastions du parti plus souvent que tout autre groupe de candidats. De plus, le financement inéquitable des partis auxquels ils appartiennent semble également constituer un obstacle pour les candidats racisés, surtout par rapport aux hommes blancs.

Il convient de noter que les hommes blancs semblent également dominer la politique fédérale en raison de l'avantage historique bien établi qu'ils détiennent sur les autres groupes. Comme le fait remarquer à juste titre Tolley, ils sont « davantage encouragés à poursuivre une carrière politique et à se considérer comme ayant leur place en politique – ils ont des modèles à suivre, et lorsqu'ils regardent la Chambre des communes, ils voient des personnes qui leur ressemblent, et peuvent donc s'imaginer occuper cette fonction ».⁹² En effet, les candidats racisés n'ont tout simplement pas le même sentiment de privilège et, à certains égards, les électeurs ne les considèrent pas comme des représentants légitimes. Par exemple, Oullet et coll. font référence à l'expérience d'Emmanuel Dubourg, député libéral élu en 2019, qui a décrit son expérience de campagne : « Lorsque je fais du porte-à-porte, je choisis des bénévoles blancs pour m'accompagner et je le fais toujours pendant la journée, sinon les gens ne m'ouvrent pas leur porte. » Les auteurs ajoutent qu'à l'approche des élections de 2019, Dubourg a dû « engager un agent de sécurité pour son bureau de campagne, communiquer son itinéraire détaillé à la police le jour du scrutin et fermer ses comptes sur les médias sociaux ». Ils ont également noté dans leurs recherches que « plus d'une douzaine » d'anciens candidats ont raconté des expériences similaires de racisme et d'inégalité. Jaden Dela Torre, candidat à un siège en Colombie-Britannique sous la direction du NPD aux élections de 2019 : « Quelques personnes m'ont dit à plusieurs reprises de rentrer chez moi. Des gens m'ont crié dessus. Une personne m'a dit un jour qu'elle était surprise que je sache ce qu'était la démocratie parce que je suis Philippin, et selon ses propres mots, « les Philippines n'ont pas de démocratie ».⁹³ Ainsi, en raison de leur seule identité raciale, les personnes racisées peuvent être jugées inacceptables en tant que représentants politiques.

La représentation dans les médias peut également jouer un rôle dans la perception des candidats racisés. Par exemple, la manière dont les médias

⁹¹ Ouellet et al., « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens. »

⁹² Idem.

⁹³ Idem.

d'information présentent les personnes racisées qui se présentent à des fonctions politiques met souvent l'accent sur leur identité d'une manière qui diffère de la couverture accordée aux candidats blancs, notamment en renforçant les stéréotypes. Une fois encore, Tolley, qui a écrit sur la couverture médiatique des questions raciales dans la politique canadienne⁹⁴, fournit un commentaire utile :

Il ne s'agit pas de ne jamais faire de commentaires sur les origines ou les caractéristiques démographiques d'une personne, car il est évident que notre démographie, notre histoire, font partie de qui nous sommes...Le problème, c'est que ces origines sont présentées dans les médias comme si elles n'avaient d'importance que pour les personnes considérées comme « l'autre », et nous ne parlons donc pas de la manière dont la blancheur façonne l'histoire politique d'un candidat blanc ou dont une histoire de privilèges peut avoir influencé le vote de ce candidat ou les questions auxquelles il accordera la priorité. Cependant, pour les candidats racisés, leurs origines sont considérées comme politiquement pertinentes.⁹⁵

Dans le contexte d'une société fondée sur la blancheur, il n'est pas surprenant que les médias mettent l'accent sur l'identité des candidats racisés et sur sa pertinence par rapport à leurs ambitions politiques. Cependant, il n'est pas évident que ces représentations nuisent à leurs chances de succès électoral.⁹⁶ Certaines recherches indiquent toutefois que les sentiments des électeurs à l'égard de la race ont une incidence sur leur choix de candidat.

Dans son article intitulé « Racial Attitudes and Vote Choice in National Canadian Elections » (Attitudes raciales et choix électoral lors des élections nationales canadiennes), Isaac Hale soutient, en s'appuyant principalement sur ses recherches sur le soutien accordé au Nouveau Parti démocratique (NPD) lors des élections de 2019 et 2021, que les attitudes raciales des électeurs jouent un rôle crucial dans les élections nationales au Canada.⁹⁷ Il compare le soutien dont le NPD a bénéficié de la part des électeurs entre 2004 et 2015 à celui dont il a bénéficié après la nomination de Jagmeet Singh à la tête du parti en 2017. Singh était alors le premier dirigeant non blanc d'un parti politique fédéral compétitif à l'échelle nationale. Cependant, à l'instar de ce qui s'est produit aux États-Unis avec la victoire du premier leader racisé du Parti

⁹⁴ Voir Erin Tolley, *Framed: Media and the Coverage of Race in Canadian Politics* (Vancouver: UBC Press, 2015).

⁹⁵ Ouellet et al., « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens. »

⁹⁶ Jessie Han (Jiaxi Han), "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 19-20.

⁹⁷ Isaac Hale, "Racial Attitudes and Vote Choice in National Canadian Elections" *Canadian Journal of Political Science* 56 (2023) 656–680. L'étude de Hale s'appuie sur les données des Études électorales canadiennes (2004-2021), à savoir les données regroupées à partir des six enquêtes réalisées au cours de ces années. Une variable clé pour Hale dans ces données est le sentiment des répondants à l'égard des minorités raciales. Il explique que « dans chaque enquête EEC, les répondants sont invités à faire part de leurs sentiments envers les minorités raciales sur une échelle continue de 0 à 100, où 0 correspond à « vraiment en désaccord » et 100 à « vraiment en accord ». Hale utilise ces mesures pour tirer ses conclusions, tout en tenant compte d'autres variables. Voir la discussion aux pages 661 à 674.

démocrate, Barack Obama, Hale constate dans ses recherches que les électeurs ayant les sentiments « les plus » négatifs à l'égard des minorités raciales étaient moins susceptibles de soutenir le NPD avec Singh à sa tête en 2019 et 2021 que lors des élections précédentes. Le NPD a été particulièrement touché à cet égard, car il constate qu'il n'y avait pas de différence marquée entre les électeurs qui soutenaient les libéraux et les conservateurs pendant la même période. Pour Hale, ce phénomène s'explique par l'ascension de Singh, qui a effectivement entraîné une « pénalité électorale » pour le NPD.⁹⁸ Par ailleurs, il constate que le soutien aux libéraux a diminué et celui aux conservateurs a augmenté au cours des périodes électorales 2004-2015 et 2019-2021 parmi les électeurs ayant généralement des « sentiments mitigés envers les minorités raciales ».⁹⁹ En outre, Hale postule que si les électeurs ayant des attitudes raciales « très favorables » étaient plus susceptibles de voter pour le NPD lors des deux dernières élections fédérales, ceux qui avaient une disposition plus négative à l'égard de la race étaient plus susceptibles de voter pour le Parti conservateur. Il met en garde contre le fait que ces tendances soulignent la réalité d'une polarisation du soutien aux partis parmi l'électorat sur la base de la race au Canada.¹⁰⁰

Les conclusions de Hale sur les attitudes raciales des électeurs soulèvent un autre obstacle inhérent au système politique canadien qui rend difficile l'élection de personnes racisées à la Chambre des communes. Cela inclut un scénario dans lequel les principaux partis politiques du pays pourraient être touchés dans leur ensemble si une personne racisée accédait à la direction d'un parti. À la suite de cette évaluation, on peut probablement supposer que pour les élections provinciales, qui sont également organisées selon un système de partis, le vote pourrait être influencé de manière similaire. Néanmoins, même si ces partis ne sont pas en mesure de contrôler la représentation médiatique de leurs candidats racisés et les attitudes des électeurs à leur égard, ils peuvent entreprendre des réformes dans leur domaine.

Les candidats non racisés sont généralement moins préoccupés par la représentation

Pour trouver des solutions à la sous-représentation dans la politique électorale canadienne, il est certainement utile de recueillir les points de vue des candidats des partis. Dans son article intitulé « Visible Minorities and Under-Representation » (Minorités visibles et sous-représentation), Jerome Black analyse les données de l'Enquête sur les candidats canadiens de 2004, menée pendant et après les élections fédérales de 2004, afin d'explorer les points de vue des candidats, y compris les réformes proposées pour remédier à cette situation.¹⁰¹ Parmi les participants, la plupart des candidats qui se sont identifiés comme racisés ou qui estimaient que la représentation était un problème très grave ou grave, mais « deux fois plus de

⁹⁸ Idem., 675.

⁹⁹ Idem., 674.

¹⁰⁰ Idem.

¹⁰¹ Les personnes interrogées étaient « les 1 307 candidats des quatre partis politiques fédéraux qui ont présenté des candidats dans les 308 circonscriptions (le Parti conservateur, le parti Vert, le Parti libéral et le parti Néo-Démocrate) et du Bloc québécois, qui a brigué les 75 circonscriptions du Québec... Au total, 577 candidats ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse effectif de 44,1 %. Voir Jerome Black, « Visible Minorities and Under-Representation », *Electoral Insights* (décembre 2006).

candidats appartenant à une minorité visible considéraient le problème comme très grave (46 % contre 22 %) », ce qui a conduit Black à conclure que, pour ce dernier groupe, il y avait « une plus grande sensibilité à leur absence historique de la politique canadienne ». ¹⁰² Il observe cependant qu'il existe certaines différences de points selon l'affiliation politique, en particulier entre les candidats non racisés et les candidats racisés. Par exemple, 43 % des candidats non racisés du NPD considèrent que « la présence limitée des minorités visibles est un problème grave », mais parmi les candidats racisés de ce parti, 90 % estiment qu'il s'agit d'un problème grave, contre 7 % et 14 % parmi les candidats libéraux. De plus, dans l'ensemble des partis, 63 % des candidats racisés sont d'accord avec l'énoncé « les partis donnent trop peu d'occasions aux minorités visibles », comparativement à 55 % de ceux qui se sont identifiés autrement, 26 % des premiers étant tout à fait d'accord et 17 % pour les seconds. Par conséquent, même si la perception qu'avaient les candidats de la gravité de la sous-représentation et des occasions qui leur étaient offertes variait en fonction de leur identité, tous les candidats considéraient généralement qu'il s'agissait d'un problème.

Lorsqu'il s'agissait de savoir s'ils approuvaient ou désapprouvaient les réformes visant à remédier au déficit de représentation par le biais de « programmes de formation », d'un « soutien financier spécial » et de « quotas au sein des partis et de traitement préférentiel », on a observé des degrés de soutien similaires selon la manière dont le candidat s'identifiait. Parmi ces idées, la plus grande différence entre les personnes racisées et les personnes non racisées concernait les « quotas au sein des partis et un traitement préférentiel », qui, comme le fait remarquer Black, pourrait être « les mesures les plus controversées proposées pour accroître la représentation des minorités visibles ». L'enquête indique que « 57 % des candidats issus de minorités visibles approuvaient cette approche (dont 20 % fortement), contre seulement 37 % des autres candidats (dont 13 % fortement) ». Il note encore une fois des différences selon l'affiliation politique. Pour le Parti libéral et le Parti vert, les candidats non racisés étaient plus nombreux à s'opposer aux quotas, mais les candidats racisés y étaient fermement opposés. Le NPD et les conservateurs, en revanche, se situaient aux antipodes en ce qui concerne leur soutien à cette initiative. Au sein du NPD, bien que ses candidats aient été les plus susceptibles de soutenir les quotas et le traitement préférentiel, les candidats racisés étaient « plus favorables (80 % contre 66 %) et plus intensément en faveur (50 % approuvant fortement) ». D'autre part, « pratiquement tous les candidats conservateurs s'opposaient à de telles mesures proactives, et les candidats issus des minorités visibles étaient les plus fermement opposés (83 % d'entre eux désapprouvant fortement ces mesures) ». ¹⁰³ Ainsi, bien que les candidats eux-mêmes reconnaissent la nécessité d'accroître la représentation au Parlement canadien, l'intensité des sentiments à cet égard diverge en fonction de l'identité raciale des candidats et de leur affiliation politique. En fin de compte, comme le révèlent ces statistiques, il est probable que les principaux partis ne parviennent pas à s'entendre sur les réformes électorales à mettre en œuvre pour accroître la représentation des personnes racisées au pays, tant au niveau fédéral que provincial.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ Idem.

Recommandations

Les propositions ci-dessous envisagent des réformes visant à remédier à la sous-représentation des personnes racisées dans la politique provinciale et fédérale :

1. Pratiques de recrutement : Les partis devraient s'efforcer de développer des réseaux personnels diversifiés au sein des associations de circonscription afin de recruter des candidats issus de groupes sous-représentés. En outre, il est essentiel de favoriser un changement de culture au sein des partis en matière de diversité et d'inclusion, qui s'attaque également aux préjugés implicites tout en encourageant les personnes racisées à se présenter aux élections.¹⁰⁴
2. Réforme du processus de mise en candidature : Les partis politiques peuvent éliminer les obstacles au processus de mise en candidature en réduisant les coûts ou en limitant les sommes que les candidats peuvent dépenser pendant les courses à l'investiture, en augmentant la transparence et en limitant le fardeau financier associé à celles-ci. Pour ce dernier point, cela comprendrait le financement des services de garde d'enfants et des dépenses connexes afin d'éliminer les obstacles pour les groupes racisés et les autres groupes sous-représentés.¹⁰⁵
3. Objectifs fixés : Des quotas ou des objectifs de traitement préférentiel pour tous les partis politiques, sous forme de nombres ou de pourcentages précis de groupes sous-représentés, devraient améliorer la représentation des candidats racisés.¹⁰⁶
4. Incitations financières : Le remboursement des frais de campagne électorale ou le financement public peuvent être liés à l'atteinte des objectifs des candidats racisés qui sont élus. Encourager la diversité de cette manière pourrait trouver un écho auprès des partis politiques qui hésitent à investir dans un candidat racisé.¹⁰⁷
5. Réforme du système électoral : La transition du système SMUT actuel à un système de représentation proportionnelle devrait favoriser la diversité au sein de l'Assemblée législative.¹⁰⁸

¹⁰⁴ Rapport du Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes. « Chapitre 7. Diversité et participation : Un Parlement à l'image du Canada. Dans *Renforcer la démocratie au Canada : Principes, processus et mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale*. Décembre 2016. Jerome Black, "Visible Minorities and Under-Representation." Jerome Black, "Racial Diversity and the 2021 Federal Election."

¹⁰⁵ ERRE Rapport du Comité « Chapitre 7. Diversité et participation . Ouellet et al., « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens. »

¹⁰⁶ Jessie Han, "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament", 16.

¹⁰⁷ ERRE Rapport du Comité « Chapitre 7. Diversité et participation .

¹⁰⁸ Jerome Black, "Visible Minorities and Under-Representation."

En conclusion

L'histoire du Canada en tant qu'État colonial a ancré des obstacles systémiques qui continuent d'entraver la participation politique et la représentation des communautés racisées. Malgré l'adoption de politiques multiculturelles en 1971, des écarts importants persistent en matière de participation électorale et de représentation élue des Autochtones, des Noirs et d'autres groupes racisés. Le présent document examine les défis complexes auxquels font face ces communautés, notamment les disparités socioéconomiques, les expériences de discrimination, la méfiance envers les institutions politiques et les préjugés structurels au sein du système électoral canadien.

Certaines études révèlent que les minorités MER votent moins que leurs homologues blancs en raison d'obstacles systémiques tels que la précarité financière, les préjugés raciaux et la dilution du pouvoir électoral dans les circonscriptions urbaines. Parallèlement, l'activisme communautaire des Noirs et d'autres groupes racisés a toujours joué un rôle crucial dans la promotion de politiques antiracistes et d'une plus grande inclusion, démontrant ainsi que l'influence politique peut aller au-delà des processus électoraux officiels. Toutefois, des réformes systémiques restent nécessaires pour démanteler les obstacles institutionnels.

De plus, bien que le nombre de candidats racisés se présentant aux élections ait augmenté, la sous-représentation persiste à tous les niveaux de gouvernement, sous l'influence des préjugés relatifs à l'investiture des partis, des avantages liés à la fonction de député sortant et de la discrimination des électeurs.

Les recommandations formulées dans le présent document – qui vont de modifications du système électoral (p. ex., la représentation proportionnelle, des normes plus strictes en matière d'égalité démographique pour la répartition des circonscriptions) à des réformes au niveau des partis (p. ex., les pratiques de recrutement, les incitations financières pour les candidats issus de la diversité) – offrent des pistes concrètes pour parvenir à une participation politique équitable.

En fin de compte, pour parvenir à une véritable inclusion raciale au sein des institutions politiques canadiennes, il faut plus qu'un multiculturalisme symbolique, il faut une transformation structurelle. En s'attaquant aux inégalités systémiques en matière d'accessibilité au vote, de sélection des candidats et de représentation politique en général, le pays peut se rapprocher d'un paysage politique qui reflète et sert sa population diversifiée. L'urgence de ces réformes ne saurait être surestimée : sans une intervention délibérée, la promesse démocratique d'une participation égale restera lettre morte pour les communautés racisées.

Bird, Karen. "The local diversity gap: Assessing the scope and causes of visible minority under-representation in municipal elections. Welcoming Communities Initiative, 2012."

Black, Jerome H. et Hicks, Bruce, M. « La sous-représentation des minorités visibles : L'opinion des candidats. » *Perspectives électorales*. Décembre 2006.

Black, Jerome H. « La diversité raciale et les élections fédérales de 2021 : Candidats et députés issus de minorités visibles. » *Revue parlementaire canadienne*, 45.2, 2022.

Tara Deschamps. "Black, racialized Canadians lack representation on boards in 8 major cities: study". By *The Canadian Press*. Publié le 6 août 2020.

Benjamin Forest. "Electoral redistricting and minority political representation in Canada and the United States." *Canadian Geographer*. July 02. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2012.00437.x> 2012

Gueye, Abdoulaye et Passy, Pascasie Minani. « Identités ethnoraciales et représentation politique en Ontario et Colombie-Britannique. » *Revue parlementaire canadienne*, Vol 42 no 4. 2019.

Hale, Isaac. "Racial attitudes and vote choice in national canadian elections." *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 56.3 (2023) : 656-680.

Han, Jiaxi. "Institutional and Social Perspectives on Visible Minority Representation in Canadian Parliament." *Journal Politicus*, 6.1 (2020) : 14-25.

Henry, Frances and Tator, Carol. "The Colour of Democracy: Racism in Canadian Society, 2009."

Monica Hwang. "Ethnicity and Political Trust in Canada: Is There a Deepening Divide?" *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers Canadiens de Sociologie*, vol. 42, no. 1, 2017, p. 23-54

Anne-Marie Livingstone. "Racism versus culture: competing interpretations of racial inequality in Canadian public policy." *Ethnic and Racial Studies*, 47.6 (2024): 1329-1350.

Majekodunmi, Norda. "Talking pieces: Political buttons and narratives of equal rights activism in canada." *Journal of Black Studies*, 47.7 (2016) : 753-772.

Miftari, Naser Miftari. "The Politics of Diversity: Why Representation Matters." *New Canadian Media: The Pulse of Immigrant Canada*. Le 10 juin 2021.

Operation Black Vote Canada. "Growing Black Political Participation in Canada." Le 6 avril 2021.

Ouellet, Valérie, Shiab, Naël et Gilchrist, Sylvène. « Voici pourquoi les élus ne ressemblent pas aux Canadiens. » *Radio-Canada*, 26 août 2021.

Passy, Pascasie Minani et Abdoulaye Gueye. Identités ethnoraciales et représentation politique en Ontario et Colombie-Britannique, 2019 CanLII Docs 4028 *Revue parlementaire canadienne*, 42.4 (2019) : 17.

Reitz, Jeffrey G., and Rupa Banerjee. "Racial inequality, social cohesion and policy issues in Canada." *Canada: Institute for Research on Public Policy*, 2007.

Rodriguez, Jeremiah. "Advocates disappointed by lack of racial diversity among major parties' candidates." *CTV News*. Publié le jeudi 2 septembre 2021.

Rapport du Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes. « Chapitre 7. Diversité et participation : Un Parlement à l'image du Canada. Dans *Renforcer la démocratie au Canada : Principes, processus et mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale*. Décembre 2016.

Tossutti, Livianna. « La participation électorale des membres des communautés ethnoculturelles. Ottawa : Élections Canada : 2007. »